

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 - **France** 

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

#### NATUREN ERADIBUG

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : NATUREN ERADIBUG

Numéro de Spécification : 320000001050

Code du produit : Non disponible.

Description du produit : Insecticide.

Type de produit : Liquide huileux.

Autres moyens d'identification : 30000001048

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Recommandations et limitations** 

d'usage

Insecticide à usage amateur uniquement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Scotts France SAS 21 Chemin de la Sauvegarde Ecully, 69130 France

INFO-MSDS@SCOTTS.COM

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Urgences médicales** : CAP Lyon - 04 72 11 69 11 (24h)

Service consommateurs : 0805 090036

Accident et cas d'urgence : ORFILA - 01 45 42 59 59

## **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Date de la précédente

NATUREN ERADIBUG Page:2/15

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

: Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Conseils de prudence

Généralités

: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

recipient our reciquett

Prévention

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention

Non applicable.

Stockage

: P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Élimination

P501 Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

**:** EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone

non traitée de 5m par rapport aux points d'eau.

Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits ... en particulier si le terrain est en

pente.

Ne pas traiter en présence d'abeilles. Ne pas appliquer sur plantes en

Fleurs.

Porter une attention particulière au fait que ce produit peut porter

atteinte à la faune auxiliaire. Protéger la préparation du gel ;

Agiter la préparation avant et pendant l'application.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux Non applicable.

#### Exigences d'emballages spéciaux

**Récipients devant être pourvus** : Non applicable.

Date de la précédente

NATUREN ERADIBUG Page:3/15

d'une fermeture de sécurité pour

les enfants

Non applicable. Avertissement tactile de danger

2.3 Autres dangers

La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE)

 $n^{\circ}$  1907/2006, Annexe XIII

Non applicable.

La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE)

n° 1907/2006, Annexe XIII

Non applicable.

Autres dangers qui ne donnent

Aucun connu.

pas lieu à une classification

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification  Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
huile de colza	CE:232-299-0 CAS: 8002-13-	>=80 -<=90	Non classé.	-
	9 Index:			

#### <u>Type</u>

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation,

Date de la précédente

Date d'édition/Date de révision: 11.04.2017 Version: 1.0 édition: 31.12.2014 NATUREN ERADIBUG Page:4/15

consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin

si des symptômes se développent.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée à grande eau. Enlever les vêtements

contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ingestion : Rincez la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si des

symptômes se développent.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel

ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque

adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeuxAucun effet important ou danger critique connu.InhalationAucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peauAucun effet important ou danger critique connu.IngestionAucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un

spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes

quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie

avoisinant.

Moyens d'extinction : Aucun connu.

inappropriés

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au

mélange

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du

conteneur.

Risque lié aux produits de : Aucune donnée spécifique.

Date de la précédente

NATUREN ERADIBUG Page:5/15

#### décomposition thermique

#### **5.3** Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**Autres informations** : Non disponible.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

# **6.2** Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Date de la précédente

NATUREN ERADIBUG Page: 6/15

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

# Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### <u>Directive Seveso - Seuils de déclaration</u>

Critères de danger

$\mathbf{c}$	rice es de danger		
	Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de	Seuil de rapport de sécurité
		prévention des accidents majeurs)	
	H2 : Toxicité aiguë, catégorie 2 toutes voies d'exposition ou Toxicité aiguë catégorie 3 par inhalation	50 kg	200 kg

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations Solutions spécifiques au secteur industriel Non disponible. Non disponible.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être

Date de la précédente

NATUREN ERADIBUG Page:7/15

nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail -Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**Résumé DNEL/DMEL** : Non disponible.

**Résumé PNEC** : Non disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

#### Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

#### Protection de la peau

Date de la précédente

NATUREN ERADIBUG Page:8/15

#### **Protection des mains**

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

#### **Protection corporelle**

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

#### Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

#### **Protection respiratoire**

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### **Aspect**

**État physique** : liquide [Liquide huileux.]

Couleur : Jaunâtre.

Odeur : caractéristique

**pH** : 5,3

Point de fusion/point de : Non disponible.

congélation

**Point initial d'ébullition et** : Non disponible.

intervalle d'ébullition

Point d'éclair : Non disponible.

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

Limites supérieures/inférieures
d'inflammabilité ou limites

Seuil minimal : Non disponible.
Seuil maximal : Non disponible.

Date de la précédente

NATUREN ERADIBUG Page:9/15

d'explosivité

Non disponible. Pression de vapeur Non disponible. Densité de vapeur

Densité relative 0,924

Solubilité(s) Non disponible. Non disponible. Coefficient de partage : n-

octanol/eau

Température d'auto-Non disponible.

inflammabilité

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Dynamique: 89,1 cPs Cinématique: 96,4 mm2/s

Propriétés explosives Non disponible. Propriétés comburantes Non disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est

disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune dangereuses

réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter Aucune donnée spécifique.

Aucune donnée spécifique. 10.5 Matières incompatibles

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun 10.6 Produits de décomposition produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. dangereux

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
	CL50 Inhalation	Rat	> 5 mg/l 403	4 h
			Toxicité aiguë	
			par inhalation	

Conclusion/Résumé Non disponible.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

#### **Irritation/Corrosion**

#### Conclusion/Résumé

Date de la précédente

Date d'édition/Date de révision: 11.04.2017 Version: 1.0 édition: 31.12.2014 NATUREN ERADIBUG Page: 10/15

Peau:Non disponible.Yeux:Non disponible.Respiratoire:Non disponible.

**Sensibilisation** 

Conclusion/Résumé

Peau : Non disponible.
Respiratoire : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Tératogénicité** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

**Danger par aspiration** 

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux: Aucun effet important ou danger critique connu.Inhalation: Aucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peau: Aucun effet important ou danger critique connu.Ingestion: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux: Aucune donnée spécifique.Inhalation: Aucune donnée spécifique.Contact avec la peau: Aucune donnée spécifique.Ingestion: Aucune donnée spécifique.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

Date de la précédente

NATUREN ERADIBUG Page: 11/15

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible. Effets potentiels différés : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développement: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilité: Aucun effet important ou danger critique connu.

### **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
•			
	Aiguë CL50 850 mg/l	Poisson - Rainbow	96 h
	Eau douce 203 Poisson,	trout,donaldson trout	
	essai de toxicité aiguë		
	Aiguë CE50 597 mg/l	Invertébrés aquatiques.	48 h
	Eau douce 202 Daphnia	Water flea	
	sp. Essai		
	d'immobilisation		
	immédiate		
	Aiguë CE50 42 mg/l	Plantes aquatiques -	72 h
	Eau douce 201 Algues,	Microalgae	
	essai d'inhibition de la		
	croissance		

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

(KOC)

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : P : Non disponible.

B : Non disponible. T : Non disponible.

Date de la précédente

NATUREN ERADIBUG Page: 12/15

**vPvB** : vP : Non disponible.

vB: Non disponible.

**12.6** Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s)

d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

**Déchets Dangereux** 

: À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

#### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
-	Non disponible.

#### **Emballage**

Méthodes d'élimination des déchets

: Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	-		-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non classé comme dangereux	Non classé comme dangereux	Non classé comme dangereux	Non classé comme dangereux
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Date de la précédente

NATUREN ERADIBUG Page: 13/15

14.4 Groupe	-	-	-	-
d'emballage				
14.5. Dangers	Non.	Non.	Non.	Non.
pour				
l'environnement				
Autres	Code tunnel: -		Polluant marin: Non.	
informations				

# **14.6** Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes: Aucun des composants n'est répertorié.

#### **Autres Réglementations UE**

Inventaire d'Europe : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Liste de la Directive IPPC : Non inscrit

(Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air

**Liste de la Directive IPPC** : Non inscrit

(Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau

**Générateurs d'aérosols** : Non applicable.

#### **Directive Seveso**

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

#### Critères de danger

Catégorie

H2 : Toxicité aiguë, catégorie 2 toutes voies d'exposition ou Toxicité aiguë catégorie 3 par inhalation

#### Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. : Aucune substance répertoriée

L 461-1 à L 461-7

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

#### Réglementations Internationales

#### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Date de la précédente

NATUREN ERADIBUG Page: 14/15

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

#### **Annexe A - Elimination - Production**

Aucun des composants n'est répertorié.

#### **Annexe A - Elimination - Utilisation**

Aucun des composants n'est répertorié.

#### **Annexe B - Restriction - Production**

Aucun des composants n'est répertorié.

#### **Annexe B - Restriction - Utilisation**

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Annexe C - Production non intentionnelle

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

#### Métaux lourds - Annexe 1

Aucun des composants n'est répertorié.

#### **POPs - Annexe 1 - Production**

Aucun des composants n'est répertorié.

#### **POPs - Annexe 1 - Utilisation**

Aucun des composants n'est répertorié.

#### POPs - Annexe 2

Aucun des composants n'est répertorié.

#### POPs - Annexe 3

Aucun des composants n'est répertorié.

#### **Listes internationales**

#### **Inventaire national**

**États-Unis** : Indéterminé.

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

#### **SECTION 16: Autres informations**

#### Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à

l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

Date de la précédente

NATUREN ERADIBUG Page: 15/15

IATA = Association international du transport aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises

dangereuses

PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	Données réglementaires

Texte intégral des mentions H

abrégées

: Non applicable.

Texte intégral des classifications

[CLP/SGH]

Non applicable.

Date d'impression: 11.04.2017Date d'édition/ Date de révision: 00.00.0000Date de la précédente édition: 31.12.2014Version: 1.0

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

#### Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

**Identification de la substance ou du mélange Définition du produit**: Mélange

Nom du produit : NATUREN ERADIBUG

Date de la précédente